

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME D'INGENIEUR ISIMA

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen de la 1^{ère} année du diplôme d'ingénieur ISIMA de l'Institut d'Informatique comme suit :

Jury de la 1^{ère} année du diplôme d'ingénieur ISIMA

Membres du jury :

Claude MAZEL, Président du jury, MCF
Jean-Philippe GAYON, Vice-président du jury, PU

Patrice LAURENCOT, MCF
Marie PAILLOUX, MCF
Alexandre GUITTON, PU

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/12/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

16 DEC. 2020

- Publié le

16 DEC. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.